



Éducation physique

	1CG	2SA	2SP	3SA	3SP
Nbre de périodes :	2	2	2	2	2

Objectifs généraux

Dans les écoles de culture générale, l'éducation physique comporte des objectifs fondamentaux tels que

- Maintien et amélioration des acquis psychomoteurs à l'origine de tout geste coordonné de la vie quotidienne et une meilleure compréhension des avantages pour la santé, à long terme, d'une saine activité physique ; en particulier dans les domaines des dorsalgies, des problèmes liés au surpoids et à l'obésité.
- Développement et assimilation des compétences cognitives et sociales transversales menant à une meilleure intégration, une large autonomie et une motivation intrinsèque propice à favoriser une citoyenneté responsable.
- Compensation à une activité intellectuelle intense et rééquilibrage des énergies à libérer. Dans cette perspective, l'éducation physique doit offrir le champ libre à l'émotion, mais également canaliser l'effort ou susciter l'intérêt de l'élève
- Incitation à une pratique autonome et régulière d'une activité physique postscolaire dans l'optique d'une amélioration de l'hygiène de vie par le plaisir de l'effort. Cet objectif fait figure de défi. Il est de taille et requiert de la part du maître d'éducation physique une habileté toute particulière.

Intentions pédagogiques et objectifs d'apprentissage

L'EPS dans les ECG permet d'atteindre progressivement les objectifs dans les domaines :

- Du développement de l'intelligence, de la volonté, de la sensibilité, des aptitudes physiques et psychomotrices. Les apprenants connaissent l'essentiel des règles et saisissent l'importance de leur application. Ils savent que les limites physiques peuvent être influencées et repoussées. Ils améliorent et combinent différents aspects de la pratique sportive tels que la créativité, l'entraînement, la performance, le jeu, la combativité, etc.
- Du bien-être physique et psychique. Les apprenants savent qu'une activité physique régulière exerce un effet favorable sur la santé et le bien-être. Ils apprennent à réagir de manière positive et à relativiser la défaite. Ils connaissent les mesures préventives et compensatoires qu'offre le sport.
- De la découverte de formes d'expression et de sensations nouvelles. Les apprenants expérimentent de nouvelles formes de mouvement. Ils se confrontent à l'autre, aux autres et à leurs propres limites. Ils sont capables de déceler les signaux donnés par leur corps et d'agir en conséquence.
- De la capacité d'adopter un comportement responsable et autonome dans différentes situations motrices et sociales. Les apprenants font preuve de respect et d'empathie. Ils savent s'intégrer à un groupe et se comportent de manière appropriée au sein de celui-ci. Ils pratiquent leurs activités sportives en tenant compte des objectifs visés et/ou planifiés, ceci en fonction de leurs conditions personnelles.

Programmes et contenus

Le programme doit permettre d'atteindre les objectifs prioritaires dont l'essentiel se trouve ci-dessus. Compte tenu de la très forte hétérogénéité des classes dans nos établissements, l'enseignant EPS avance dans le programme en s'adaptant aux circonstances tels que le nombre de périodes, l'effectif, la motivation, les locaux, le niveau technique moyen, etc.

Les quatre axes principaux qui articulent les contenus des cours sont :

Le jeu, si l'activité physique a un caractère ludique. Jouer dans les différents sports collectifs traditionnels (football – basketball – handball – volleyball) ou nouveaux (tchoukball – baseball – ultimate – unihockey – intercross, etc). Jouer dans les sports individuels tels que tennis, badminton, etc.

L'expression corporelle si le mouvement corporel exprime le langage du corps. Bouger, représenter, danser, balancer, escalader, tourner dans le cadre de la gymnastique, de l'escalade, du plongeon, etc.

La santé si l'activité sportive a pour but d'assurer le maintien ou le recouvrement de la santé et du bien-être. Se préparer judicieusement, récupérer, planifier son entraînement, entraîner sa force et son endurance avec l'athlétisme, les sports à l'extérieur, la natation, etc.

L'esprit sportif si la rivalité, la concurrence et le surpassement de soi dominant. Se motiver, être combatif mais pas agressif, se respecter et respecter l'autre dans le cadre de rencontres sportives réglementées, compétitions, petits matchs, etc.

La matière et les contenus des cours sont principalement inspirés des manuels fédéraux EPS et de la littérature spécialisée. Les fiches d'objectifs établies dans le cadre du PEEc de la formation professionnelle sont également une source exploitable.

De plus, nous devons nous efforcer de promouvoir l'organisation d'activités sportives hors-cadre telles que :

- tournois interscolaires
- sport facultatif
- semaines de camps sportifs
- rencontres profs – élèves (rôle social)
- conférences (sur la santé, l'hygiène de vie)
- journées sportives

D'autre part, l'effort physique et l'aspect sportif dans les excursions ou visites doivent être valorisés.

Moyens didactiques et méthodologiques

Ce n'est que par le biais d'expériences personnelles et d'apprentissages différenciés que la découverte et l'acquisition de nouveaux *mouvements* (savoir-faire) seront possibles. Les objectifs techniques spécifiques aux différentes activités sportives et les moyens didactiques utilisés devront en tenir compte.

Par les processus *cognitifs* (savoir) personnalisés, basés entre autres sur des notions de perception et d'élaboration du traitement de l'information, l'élève appréhendera et évaluera ses activités en éducation physique. Ceci lui servira à connaître les progrès réalisés et à planifier son engagement qui permettra l'amélioration en général.

L'éducation physique offre une multitude de situations qui privilégient les rapports entre élèves et entre éducateurs et élèves. Les facteurs de force, de confiance, d'affectivité, de dignité et de respect impliquent obligatoirement la recherche de solutions consensuelles. Les maîtres d'EPS, en fixant leurs

objectifs aussi dans le domaine *socio-affectif* (savoir-être), sont parfaitement conscients du rôle déterminant qu'ils jouent dans l'épanouissement de la personnalité des élèves qui fréquentent leurs cours.

La démarche pédagogique dans les leçons d'éducation physique s'apparente souvent à celle des autres branches et favorise chez l'élève l'assimilation des processus d'apprentissage. Une collaboration avec les maîtres d'autres disciplines (sciences, histoire, arts...) permettra de fixer des thèmes d'étude communs réalisables soit dans le cadre du programme général, soit de manière plus ponctuelle lors d'activités hors cadre. L'éducation physique sera intégrée à la vie de l'école par une présence du maître d'EPS dans les conseils de classes, les soirées de parents ou autres organes de décisions.

L'évaluation courante sera principalement *formative* et permettra à l'élève et à l'enseignant de savoir si les objectifs ont été atteints. Une évaluation *sommative*, sous forme de mention (TB très bien – B bien – Sat satisfaisant - S suffisant – I insuffisant) dans les bulletins semestriels et annuels, informera l'élève, ses parents et les enseignants de la situation de l'élève par rapport aux objectifs fixés. L'évaluation tiendra également compte de l'assiduité des élèves.

Il est important de préciser les points suivants : si l'enseignement séparé permet aux garçons d'accéder à des confrontations plus viriles, il ne faut pas sous-estimer les avantages de la *mixité* en éducation physique. La rencontre entre jeunes filles et jeunes gens ne doit pas forcément déboucher sur l'aspect compétitif, pas plus que sur l'aspect contemplatif. La compétition n'étant pas un objectif d'EPS, chacun appréciera l'effort non seulement pour le dépassement de soi, mais aussi à des fins relationnelles et émotionnelles. Dans l'avenir, cette image du sport devrait ouvrir des horizons pour *la famille*.

Ce plan d'étude d'établissements est directement inspiré du document « *Éducation physique pour les écoles supérieures du canton de Neuchâtel* » du groupe ad hoc de l'ANEPS (juin 1994), de la position du DIPAC (novembre 1995) et du document ISO 21.04 IT 01 du CIFOM (décembre 2001). Il a pour but de fixer les bases pour harmoniser les pratiques entre les écoles de culture générale du canton de Neuchâtel.